

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Publié le 17/03/23

Mis en ligne le 17/03/23

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'auditorium de la Bibliothèque Multimédia, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : Mme Viviane DUPEUX, MM. Bernard LEFEVRE, Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mmes Sylvie BOURDIER, Mary-Line GEOFFRE-COINDAT, M. Eric CORREIA, Mmes Véronique FERREIRA DE MATOS, Marie-Françoise FOURNIER, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, MM. Christophe MOUTAUD, Ludovic PINGAUD, Mme Véronique VADIC, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Joëlle BIARD suppléante de M. Dominique VALLIERE, MM. Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, François BARNAUD, Mme Corinne COMMERNAT, MM. Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, MM. Xavier BIDAN, Pierre AUGER, Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Guy ROUCHON à M. Alex AUCOUTURIER, Mme Lucette CHENIER à M. Christophe LAVAUD, Mme Olivia BOULANGER à M. François VALLES, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, M. Erwan GARGADENNEC à M. Thierry BAILLIET, M. Benoît LASCOUX à M. Eric CORREIA, Mme Françoise OTT à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Corinne TONDUF à M. Christophe MOUTAUD, Mme Ludivine CHATENET à Mme Annie ZAPATA, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER

Etaient excusés : Mmes Mireille FAYARD, Célia BOIRON, M. Philippe BAYOL

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 42

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 10

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres votants : 52

Secrétaire de séance : M. Christophe MOUTAUD

LECTURE PUBLIQUE : DEMANDE DE DGD AUPRÈS DE L'ETAT AU TITRE DE LA CRÉATION DU FONDS DE LA BIBLIOTHÈQUE D'AJAIN

Rapporteur : M. Jean-Paul BRIGNOLI

Le réseau de lecture publique de l'Agglomération du Grand Guéret, qui s'est construit en 2014, voit son périmètre s'élargir en 2023 à une nouvelle bibliothèque, sur la commune d'Ajain, portant ainsi au nombre de 16, les bibliothèques et points lecture sur le territoire.

Aussi, dans le cadre de la création et de l'ouverture de la 'biblioposte' d'Ajain, dont la partie bibliothèque devrait être opérationnelle à compter du mois d'avril 2023, l'Agglomération du Grand Guéret, en vertu de sa compétence en matière de développement du réseau de lecture publique par la constitution d'un fonds documentaire intercommunal, sollicite l'Etat, via la Préfecture de Région, au titre de la DGD, pour une aide à la création de ce fonds documentaire.

La présente demande porte sur l'achat d'ouvrages imprimés uniquement, et représente environ 10 % du volume global de documents tous supports confondus, présents sur les rayonnages en libre accès au moment de l'ouverture, soit environ 300 documents pour un fonds global de 3000 documents environ. Les quelques 2700 documents restants, proviennent de la bibliothèque d'Ajain, des

collections de la Bibliothèque multimédia et pour une autre part, de celles de la Bibliothèque Départementale de la Creuse.

Ces acquisitions, dont le montant global est fixé à 5000 € TTC se répartiront de la façon suivante : 50 % des acquisitions iront au secteur adulte, sachant que le prix moyen d'un document adulte est d'environ 21 €. Cela représente environ 120 documents achetés.

Les 50 % restants iront au secteur jeunesse, dont le prix moyen pour un document est d'environ 12 €. Le nombre de documents achetés est estimé à 207 environ, pour ce secteur.

Ce fonds destiné à la 'biblioposte' d'Ajain a de ce fait, vocation à circuler sur l'ensemble du réseau et donc à enrichir les collections de ce dernier. Tout usager inscrit pourra réserver un ou plusieurs documents issus de ces acquisitions, quel que soit son lieu de résidence.

Afin de mener à bien ce projet, la Communauté d'Agglomération sollicite une aide auprès de la Préfecture de Région, d'un montant de 2500 € équivalent à 50 % de l'opération TTC.

Le reste à charge pour la collectivité s'élève à 2500 € TTC et sera financé par le budget d'acquisition de la Bibliothèque Multimédia en investissement.

PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES TTC		RECETTES TTC
Nature des dépenses	Montants en TTC	Nature des concours financiers
Achats de documents imprimés	5 000,00 €	Etat 2 500,00 € Agglo du Grand Guéret 2 500,00 €
TOTAL GLOBAL	5 000,00 €	5 000,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver la demande de DGD auprès de la Préfecture de Région, pour un montant de 2 500 € TTC ;
- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser M. le Président à solliciter auprès de l'État la subvention relative à ce plan de financement et à signer tous les actes liés à ce dossier.

RECETTES BUDGETAIRES

Budget	Section	Chapitre	Fonction / code gestionnaire	Objet	Montant
BM	investissement	13	0717	DGD	2500,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA

Le secrétaire de séance

Christophe MOUTAUD



2